



MINISTÈRE  
DU LOGEMENT,  
DE L'AMÉNAGEMENT,  
*en charge des transports interinsulaires*

ARRETE N° 05385 / MLA/DPAM du 17 MAI 2021

proclamant les résultats de la session d'examen conduisant à l'obtention des modules 2 "conduite du navire élémentaire", et du 4 "conduite et maintenance des machines" du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC) tenue à Papeete (Tahiti) du mardi 6 avril 2021 au lundi 12 avril 2021 inclus.

**LE MINISTRE DU LOGEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT,**  
*en charge des transports interinsulaires*

NOR :  
DAM2153195AM

**Ampliations :**

PR-VP-SGG-REG 4  
MLA 1  
DPAM 2  
CMMPF 1  
JOPF 1

**Lexpol :**  
DMRA

- Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié, portant nomination du Vice-Président et des Ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;
- Vu l'arrêté n° 653 PR du 23 mai 2018 modifié relatif aux attributions du ministre du logement et de l'aménagement du territoire, en charge des transports interinsulaires ;
- Vu l'arrêté n° 1512 CM du 8 novembre 2007 relatif à la direction polynésienne des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 838 CM du 20 juin 2002 portant nomination de Melle Catherine ROCHETEAU en qualité de chef de service de la navigation et des affaires maritimes ;
- Vu l'arrêté n° 9988/MLA du 26 octobre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Catherine ROCHETEAU, directrice des affaires maritimes polynésiennes ;
- Vu l'arrêté n° 301 CM du 24 février 2014 modifié, relatif à la formation professionnelle maritime à la pêche et à la délivrance des titres nécessaires à l'exercice des fonctions à bord des navires armés à la pêche en Polynésie française ;
- Vu l'arrêté n° 578 CM du 4 avril 2014 modifié, relatif à la formation et à la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière ;
- Vu l'ouverture des sessions d'examen de modules 2, 3, 4, 5 et 6 conduisant à l'obtention du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), au titre de l'année 2021 ;
- Vu l'arrêté n° 3529/MLA/DPAM du 25 mars 2021 arrêtant la liste des candidats(es) autorisé(es) à se présenter aux épreuves d'évaluation écrite, orale et pratique conduisant à l'obtention des modules 2 "conduite du navire élémentaire" et 4 "conduite et maintenance des machines" du Brevet de Capitaine de Pêche Côtière (BCPC), organisées à Papeete (Tahiti) à partir du mardi 6 avril au lundi 12 avril 2021 inclus ;
- Vu la demande d'inscription au module 4 du BCPC formulée par Monsieur MAUI Nui en date du 30 mars 2021 ;
- Vu le procès-verbal n° 01-2021/BCPC du 22 avril 2021 de la commission d'examen réunie le jeudi 22 avril 2021 pour la délivrance des modules 2 "conduite du navire élémentaire", et 4 "conduite et maintenance des machines" du brevet de capitaine de pêche côtière - session n° 01-2021/BCPC tenue à Papeete (Tahiti) du mardi 6 avril 2021 au lundi 12 avril 2021 inclus ;

**ARRETE**



**Article 1er.** - Le présent arrêté proclame les résultats prononcés par la commission d'examen réunie le jeudi 22 avril 2021 pour la délivrance du brevet de capitaine de pêche côtière (BCPC), session d'examen n° 01-2021/BCPC, tenue au centre d'examen de Papeete (Tahiti) du mardi 6 avril 2021 au lundi 12 avril 2021 inclus.

**Article 2.** - La commission a décidé de valider le module 2 « conduite du navire élémentaire », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 19  
Candidats présents : 16  
Candidats absents : 3  
Candidats admis : 11  
Candidats ajournés : 5

ARMERO Manutea  
FONG Nike  
JARILLO Manolo  
KAPIKURA Poeanui  
LO Pascal  
MOU-FAT Puaraiarii  
REIA Apetahi  
TEINAURI Tepeva, Thomas  
TEIRI Tavita  
TOREA Kevin  
VONBALOU Raiarii

**Article 3.** - La commission a décidé de valider le module 4 « conduite et maintenance des machines », tel que prévu par l'arrêté n° 578/CM du 4 avril 2014 modifié susvisé, aux candidats suivants :

Candidats inscrits : 14  
Candidats présents : 13  
Candidat absent : 1  
Candidats admis : 10  
Candidats ajournés : 3

ARMERO Manutea  
FONG Nike  
JARILLO Manolo  
KAPIKURA Poeanui  
LO Pascal  
MAUI Nui  
MOU-FAT Puaraiarii  
TOREA Kevin  
UURA Moeaere  
VONBALOU Raiarii



**Article 4.** - La Directrice des affaires maritimes polynésiennes est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal Officiel* de la Polynésie française.

17 MAI 2023

Fait à Papeete, le

Pour le Ministre  
du logement,  
de l'aménagement,  
*en charge des transports interinsulaires*  
et par délégation,  
la Directrice des affaires maritimes  
polynésiennes

Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes

**Charles TAPUTUARAI**

Catherine ROCHETEAU



Pour Amphatuu,  
Pour Le Secrétaire Général du Gouvernement  
et par Délégation



*[Signature]*  
T. FENUAIT'



1954

Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes

Charles TABUANA

Le Directeur adjoint des Affaires  
Maritimes Polynésiennes



1954